



Blois le 17 Mai 2017

SNUipp/FSU 41

35/37 avenue de l'Europe – BP 30 836

41 008 BLOIS CEDEX

téléphone : 02 54 42 28 30

télécopie : 02 54 42 56 20

site internet : <http://41.snuipp.fr>

courriel : snu41@snuipp.fr

A l'ensemble des candidats républicains aux élections législatives en Loir-et-Cher.

Madame, Monsieur,

En matière d'éducation, et plus précisément pour le 1^{er} degré, le nouveau Président de la République envisage dès la prochaine rentrée de limiter à 12 élèves les effectifs de toutes les classes de Cours Préparatoire des écoles classées en Réseau d'Education Prioritaire plus (REP +).

Cette mesure pourrait aussi concerner les classes de CE1 comme l'indique sa lettre aux enseignants du 19 avril.

Nous souhaitons, à travers ce courrier, vous donner tous les éléments pour prendre la mesure de l'investissement nécessaire, comprendre la méthode envisagée, vous dire le pourquoi de notre total désaccord et vous demander de vous positionner.

En commençant par un état des lieux en Loir-et-Cher. Les écoles élémentaires et primaires classées en REP + scolarisent, à quelques unités près, 260 élèves en CP et 250 en CE1.

Ces élèves constituent environ la valeur de 11 classes de CP et 10 classes de CE1. Sans surprise, le dédoublement demanderait donc de créer, environ 22 classes de CP et a minima 20 classes de CE1.

Notre département devrait donc, rien que pour le CP, « dégager » plus de 10 postes (10 enseignants) dès maintenant. L'idée avancée est de récupérer les postes de PDMQDC (Plus De Maîtres Que De Classes) implantés au sein des écoles REP +, soit exactement 6 postes. D'ores et déjà ce « plan » ne suffit pas et de loin, le différentiel étant de 4 à 5 emplois manquants !

Si l'on y ajoute les CE1, alors ce différentiel atteint la quinzaine !

Il nous faut maintenant dépasser les données chiffrées pour aborder certains éléments qui ont dû échapper aux conseillers du Président de la République.

Si par définition, une classe est constituée par un groupe d'élèves, c'est aussi un lieu, quatre murs.

Seule une école, parmi les 6 des REP+ Bégon et Rabelais, disposerait des locaux permettant d'installer une nouvelle classe. Un détail très certainement !

Si l'on regarde du côté des enseignants et des forces disponibles, on constate que notre département, comme un peu partout en France, va effectuer sa rentrée en situation de déficit (moins de personnels que de postes) ! A tel point qu'il est déjà écrit que notre académie va devoir recourir à un recrutement de personnels contractuels d'un niveau jamais atteint.

En résumé et avant d'aborder le versant pédagogique, le « projet présidentiel » est inapplicable faute de moyens humains et immobiliers disponibles. C'est le constat pour septembre prochain ; ce serait le même pour septembre 2018 sauf décision de créations d'emplois à hauteur.



Sur le plan pédagogique maintenant, il est tout simplement inacceptable que le dispositif « PDMQDC » passe à la trappe, disparaisse par le redéploiement envisagé. Ce dispositif a été adopté par les équipes enseignantes qui l'ont en grande partie construit, l'ont amélioré. Ces mêmes équipes n'imaginent pas une seconde un retour en arrière. Les premières évaluations montrent des effets réels et très positifs sur le climat scolaire mais aussi, même si cela reste à affiner et confirmer, sur les résultats et performances des élèves. Notre enquête nationale, menée fin 2016, montre que 85 % des équipes engagées dans le dispositif le plébiscitent. De plus, le PDMQDC est un élément structurant de la dernière réforme de l'Education Prioritaire (REP + et REP), elle-même priorité des priorités du dernier ministère de l'Education Nationale et de sa Loi de Programmation.

Nous voulons aussi vous rappeler que la priorité de notre profession va à l'allègement des effectifs moyens par classe. Au sein de l'Education Prioritaire et pour ne parler que du cycle II (CP, CE1, CE2), notre demande est de ne pas dépasser 20 élèves/classe.

Nous avons sur cette base, voulu calculer, pour notre département, et uniquement toujours au sein des écoles REP +, l'investissement minimal pour y parvenir. En CP, pour la rentrée 2017, il faudrait créer 2 postes de Professeurs des Ecoles, 2 également pour le CE1. Au total 4 postes donc. Un résultat, non seulement plus économique mais surtout correspondant aux attentes. Le même calcul effectué en abaissant la moyenne à 18 élèves/classe aboutit à un besoin de 8 postes (4 en CP et 4 en CE1).
Même conclusion que la précédente.

Ajoutons, de manière plus générale, que l'école, partout sur le territoire demande une baisse sensible des effectifs par classe. Il s'agit d'une des conditions premières pour une véritable égalité des chances, pour réduire les inégalités scolaires.

L'école a besoin de continuité et de sérénité. Seule la continuité peut ramener la sérénité. La continuité dont nous parlons est celle de la poursuite de la Loi de Programmation de ces cinq dernières années.

Encore un mot pour vous faire part de notre expérience. Il y a plus de 10 ans, au sein de l'Education Prioritaire qui portait un autre nom, a été menée une expérience dite des « CP dédoublés ». Sans entrer dans le détail, un des constats dressés a été le manque d'émulation au sein de ces groupes restreints.

Nous souhaitons, Madame, Monsieur, que ce courrier attire toute votre attention et vous permette de mieux appréhender la réalité. De discerner aussi que les plus belles et généreuses annonces, à première vue, recèlent en fait non seulement des impossibilités mais aussi des dangers. Et que vouloir à tout prix les mettre en œuvre sans, de plus, s'en donner les moyens, serait prendre le risque d'un conflit.

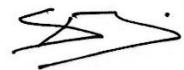
Nous sommes bien évidemment à votre disposition pour tout contact et échange souhaités sur cette problématique en particulier, sur l'école en général. Vous trouverez, accompagnant ce courrier un exemplaire du livre blanc du SNUipp-FSU intitulé « Une vraie ambition pour l'école publique ». Un programme que nous vous soumettons.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

Pour le SNUipp-FSU 41



Aline Chevalier



Stéphane Ricordeau